

EDITORIAL

Le dossier de l'ECHO DES GORGES de ce mois vous présente les grandes lignes du budget 2007. C'est au rythme des budgets annuels que le village de COGNIN LES GORGES évolue et se transforme. Pour cela, le maire et son conseil municipal n'oublie jamais l'objectif principal : anticiper le développement du village pour continuer à assurer à chacun une vraie qualité de vie.

La marge de manœuvre est étroite entre des recettes qui ont tendance à diminuer du fait de la politique territoriale de l'Etat, des dépenses de fonctionnement qu'il faut maîtriser et des investissements qu'il faut souvent et à regret sélectionner pour limiter le recours à l'emprunt. Mais le challenge en vaut la peine puisque notre village a conservé son âme et s'est développé sans que la dette communale (365.67 € en 2007 pour 271.27 € par habitant en 2001) et le taux d'imposition des ménages (11,63% contre 9,00%) n'aient excessivement augmentés.

Demain reste à construire et voilà que d'autres projets se profilent déjà à l'horizon : réhabilitation de bâtiments scolaires, station d'épuration et que de nouveaux budgets seront encore et encore à bâtir

Bernard Bayle
Adjoint au Maire de Cognin les Gorges



SOMMAIRE

En direct des conseils..... 2	Informatisation du cadastre.....
Avis d'enquête publique pour la Zone Agricole Protégée..... 3	Permis de construire ou déclaration de travaux.....
DOSSIER : les finances locales..... 5	Au coeur du village..... 9
PAGE SPECIALE: les élections 6	Bibliothèque.....
En parcourant les rues..... 7	Saveurs vietnamiennes.....
Réfection du beffroi.....	Club du 3ème âge.....
matériel communal.....	Hommage à Fred et René.....
	Etat civil..... 12
	Bloc-note de l'été..... 12

En direct des conseils...

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 6/02/2007

1. Diagnostic de réseau d'assainissement

M. Alexandre Vehier du cabinet d'étude ECE a fait le compte-rendu du diagnostic de réseau d'assainissement au Conseil Municipal et aux représentants de la Société de pêche qui avaient été invités.

Les principaux points mis en évidence sont :

- ☞ les eaux claires qui transitent dans le réseau devront être détournées
- ☞ les quantités de rejets ainsi que les analyses des effluents sont dans les moyennes répertoriées.
- ☞ le réseau se révèle en bon état

Un rendez-vous sera pris avec Mme Ousset de la Mission Inter Service de l'Eau pour connaître son avis sur les possibilités d'assainissement (normes de rejets à respecter, possibilités de rejets dans le Nan ...)

2. Compte rendu des locations de la Salle des Fêtes

Maryse Calendini, gestionnaire de la Salle Polyvalente a fait le point sur les locations 2006.

Au budget prévisionnel, le Conseil Municipal avait prévu la somme de 3000€ en recette, cette prévision a été doublée et se monte donc à 6000€ pour 32 week-ends de location qui se répartissent ainsi: 16 à des habitants de Cognin, 2 à des personnes extérieures à la Commune, 3 payantes à des associations et 11 gratuites à des associations communales.

3. Employés communaux

Monsieur le Maire expose l'embauche de Grégory Reynaud-Dulaurier comme employé communal, suite à une mutation professionnelle de la Commune de Vinay

4. Zone Agricole Protégée

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de délimitation concernant la création d'une ZAP, en intercommunalité avec la Commune d'Izeron, élaborée par la Chambre d'agriculture de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur ce projet.

5. Contrat d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire informe que le contrat d'« assurance groupe » du Centre de Gestion de l'Isère, garantissant les risques du personnel, arrive à terme le 31 décembre 2007. Il sera remis en concurrence en application du nouveau code des marchés publics.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de déléguer au Centre de Gestion, l'organisation de la consultation et la passation du contrat d'« assurance groupe ».

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 14/03/2007

1. IMPÔTS

M. le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition 2007. Celui-ci, après en avoir délibéré, décide de reconduire à l'identique les taux d'imposition :

taxe d'habitation 11,63
taxe foncière (bâti) 20,15
taxe foncière (non bâti) 53,25

D'autre part, le CM décide de ne pas changer le tarif des droits d'enregistrement, ni d'instituer un abattement pour l'assiette de

ces droits, ni de voter des exonérations pour certains types de cessions.

2. BEFFROI DE L'EGLISE

L'entreprise BODET a commencé les travaux du beffroi de l'église. Après avoir institué un périmètre de sécurité autour de celle-ci, un arrêté de fermeture de l'église est pris pour la durée des travaux prévus du 13 au 26 mars.

3. STATION D'EPURATION

M. le Maire fait part de la visite de M. BOUVARD du Conseil Général en tant que conseil pour les stations d'épuration, du contact avec les services de la MISE et de la DDAF, qui ont donné leur accord de principe pour le positionnement de la station sur le terrain communal à la sortie des réseaux.

Le CM poursuivra sa démarche pour missionner un bureau d'étude pour la maîtrise d'ouvrage de la future station, de manière à arriver au niveau de l'APD (avant projet définitif) à l'automne.

4. CONVENTION GROLL

M le Maire présente au CM la convention des Ateliers Gröll, rétrocedant gracieusement à la commune les parcelles:

- B2031 de 23 ares 96 correspondant à l'espace vert classé en zone NDa

- B2032 de 2 ares 17 correspondant à la partie hors ligne le long de la rue de Mallevall

- B2030 de 6ares05 correspondant à la voirie d'accès de l'ensemble immobilier, ainsi que les réseaux installés en tréfonds et la bande de terrain sur laquelle la commune envisage de créer des parkings publics qu'elle aménagera elle-même.

Après en avoir délibéré, le CM autorise à l'unanimité le Maire à signer la dite convention qui dispense les Ateliers Gröll de créer une Association Syndicale du Lotissement.

5. ELECTRIFICATION DU RIVIER

M le Maire informe le CM du dossier préalable ainsi que la note de présentation, la fiche proposition, le plan et l'estimation sommaire du renforcement de réseau du poste du Rivier, fourni par le SE38, maître d'oeuvre

Après en avoir délibéré et pris connaissance de la participation prévisionnelle de la commune de 6741€, le CM décide à l'unanimité d'autoriser le Syndicat d'électricité de l'Isère à lancer la réalisation des études détaillées afin de mener à bien ce projet.

6. COMPTE ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DE RESULTATS

Le CM prend connaissance des CA suivants:

Commune :	fonctionnement :
Recettes	382455,50€
Dépenses	272250,72€
Excédent	110204,78€

	investissement
Recettes	199582,02€
Dépenses	185731,25€
Excédent	13850,77€

Eau et assainissement :	fonctionnement :
Recettes	50740,16€
Dépenses	30555,54€
Excédent	20184,62€

	investissement
Recettes	15912,24€
Dépenses	9825,40€
Excédent	6086,84€

En direct des conseils...

CCAS :		fonctionnement :	
Recettes	1210,00€		
Dépenses	324,36€		
Excédent	885,64€		

Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité des présents, vote les Comptes Administratifs présentés et décide l'affectation des résultats suivants:

- Le budget communal dégageant un résultat de fonctionnement cumulé de 161 602,18€, le CM décide d'affecter 150 000€ au chapitre 1068 du budget d'investissement pour préparer la prochaine tranche des travaux de l'école et de la mairie
- Le budget de l'eau et de l'assainissement dégageant un résultat de fonctionnement cumulé de 65 812,25€, le CM décide d'affecter 50 000€ au chapitre 1068 du budget d'investissement pour palier au financement de la future station d'épuration des eaux usées.

7. BUDGETS PRIMITIFS

Après présentation des budgets communaux, le CM à l'unanimité des présents, vote les budgets équilibrés comme suit:

Commune :	
fonctionnement	354 712€
investissement	214 407€

Eau et assainissement :	
fonctionnement	72 554€
investissement	137 500€

CCAS :	
fonctionnement	2 300€

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 09/05/2007

1. Vol du véhicule communal

Monsieur le Maire fait part du vol du véhicule communal qui a eu lieu la nuit du 6 avril dernier ainsi que du petit matériel qui était à l'intérieur. Le Conseil municipal ayant décidé au vote du budget de l'achat d'un tracteur, celui-ci a été anticipé. La commission communale a fixé son choix sur un tracteur de type CASE C70 4RM de 1997 avec cabine ayant 2455 heures. Ce tracteur a été acheté au Ets Equip Agri de Beaulieu pour un montant de 16 500 € TTC+ 1 195€ TTC pour le Godet Hydraulique ainsi qu'un broyeur agricole pour 2 392€ TTC. Cette même commission a jugé plus opportun de remplacer le camion volé par un véhicule utilitaire. Après divers contacts, le choix s'est porté sur l'achat d'un C15 de 2004 ayant 15000Km, proposé par les Ets SADA Citroën, pour 8 000€ TTC.

2. Décisions modificatives 1 et 2 : virements de crédits

Suite à une mauvaise imputation en investissement, le Conseil Municipal:

- approuve la décision modificative n°1 d'une somme de 2698,65€ du 020 (dépenses imprévues), au compte 21578 pour l'achat d'une benne hydraulique pour le tracteur et d'une perceuse sans fil ; et au compte 2188 pour l'achat de panneaux électoraux.
- après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote la Décision Modificative n°2 pour transférer la somme de 30 000€ du compte 23 vers le compte 21 pour l'achat du tracteur, du broyeur, du C15 et autre matériel et outillage

divers pour remplacer celui volé.

3. Budget Primitif 2007 Eau

Suite à une demande du percepteur, une erreur d'imputation est corrigée dans le budget de l'eau.

4. Appels d'Offres

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le choix de la Commission d'Appels d'Offres :

* Concernant le marché de rénovation du bâtiment École/Mairie, ont été retenus pour:

- ☞ le diagnostic amiante : VERITAS, 38 Saint-Ismier pour la somme de 985€HT
- ☞ la mission de contrôle technique: APAVE, 38 Echirolles pour la somme de 4125€HT
- ☞ la Coordination SPS: M.Yannick CHARRIER, 38 Chatte pour la somme de 2934€HT

* Concernant la mission de maîtrise d'oeuvre pour travaux d'assainissement incluant la réalisation d'une station d'épuration de type lit à macrophytes, trois cabinets d'études ont remis des offres.

Le candidat moins disant retenu est :

Etudes Conseils Engineering (ECE) de Saint-Vérand en co-traitance avec la Société d'Ingénierie Nature et Technique d'Aix les Bains pour la somme de 32 400€HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'entériner les choix de la Commission d'appels d'offres.

PREFECTURE DE L'ISERE BUREAU DE L'URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Préfet de l'Isère informe le public que par arrêté préfectoral du 12 juin 2007, il sera procédé du vendredi 29 juin 2007 au lundi 30 juillet 2007 inclus à une enquête publique dans le cadre de la **création d'une zone agricole protégée sur le territoire des communes d'Izeron et de Cognin les Gorges.**

M.Gabriel Ullmann, ingénieur expert en environnement en retraite, domicilié au 660, chemin de La Grivolée à Saint Martin d'Uriage est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il siègera à la mairie d'Izeron et de Cognin-les-Gorges, où toute correspondance relative à l'enquête pourra lui être adressée. Il tiendra des permanences en mairie de Cognin-les-Gorges le vendredi 29 juin 2007 de 14h à 17h et le vendredi 27 juillet 2007 de 14h à 17 h, en mairie d'Izeron le vendredi 29 juin 2007 de 9h à 12h, le vendredi 27 juillet 2007 de 9h à 12h et le lundi 30 juillet 2007 de 18h à 19h.

Le dossier d'enquête sera déposé aux mairies d'Izeron et de Cognin-les-Gorges aux heures habituelles d'ouverture du public, du vendredi 29 juin 2007 au lundi 30 juillet 2007 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser au commissaire-enquêteur au lieu du siège de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur déposera ses conclusions dans un délai d'un mois. Celles-ci seront tenues à la disposition du public en mairie et en préfecture de l'Isère.

En direct des conseils...

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08/02/2007 à VATILIEU

Avant la séance, Bérengère Cohen du syndicat mixte Sud Grésivaudan a présenté le portail Web (volets collectivité et services) sur le site Sud Grésivaudan.

1/ Le conseil communautaire a approuvé le compte administratif 2006 et le budget prévisionnel 2007 des ordures ménagères.

2/Le conseil communautaire a approuvé l'avenant n°1 relatif au marché de la ZA des Levées avec l'entreprise Mandier portant le délai de validité du 12/02/07 au 11/09/07

3/ Nouvelles modalités de financement des contrats « enfance et jeunesse » par la caisse d'allocations familiales
Comme l'ont fait déjà 3 communautés de communes du Trièves, Le conseil communautaire décide la signature d'une motion qui sera adressée à la CAF pour manifester son mécontentement sur les nouvelles modalités prises :

-sans concertation avec les collectivités locales
-allant vers une logique purement comptable au détriment d'une logique de projets

-ne tenant pas compte de la spécificité des territoires ruraux
-allant vers un désengagement progressif de l'Etat dans l'accompagnement des politiques territoriales.

Cette motion, faisant état des inquiétudes des élus, sera adressée aux différentes instances(CAF, député,association des maires)

4/Après études du bilan d'activité,le conseil communautaire décide de renouveler la convention de mise à disposition des services techniques de la ville de Vinay à la Communauté de communes, pour l'entretien et la maintenance du Grand Séchoir.

5/Débat d'orientation budgétaire, demandes de subventions et décisions modificatives diverses:

Les conseillers communautaires ont débattu sur les priorités budgétaires pour 2007et notamment le démarrage de la ZAC Tréry Sud vers le giratoire de l'autoroute à Vinay.

Des décisions sont ensuite prises sur la durée des amortissements : installation de la climatisation du Grand Séchoir (10 ans) et des subventions demandées pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles et acquisition de terrains au GFA des Gorges à l'Albenc pour la station d'assainissement.

6/ Le conseil communautaire décide d'exonérer les entreprises des pénalités de retard prévues au marché d'assainissement (transit Cras / Chantesse),les dépassements de délais n'étant pas de leur faute mais dues à la nature du terrain rencontré et à des modifications de tracés suite à des refus de passage de dernière minute.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15/03/07 à VINAY

1/ Le conseil communautaire approuve les comptes administratifs et accepte les budgets prévisionnels de

-la zone artisanale des Levées

-la zone artisanale Tréry Sud

-la régie Office du tourisme et Grand Séchoir –Maison du pays de la Noix

-l'opération Vérins Hydrauliques

2/Le bilan actuel des zones d'activités étant négatif, le conseil communautaire accepte, pour ne pas faire appel à l'emprunt, de provisionner cette charge exceptionnelle au budget général qui le permet.

3/ Le conseil communautaire décide de maintenir pour 2007, le taux de taxe professionnelle unique à l'identique de 2006 soit 15.34%

4/Personnel : Cécile Laude a réussi le concours d'adjoint administratif. Il y a donc lieu d'ouvrir ce poste à compter du 1^{er} avril 2007. D'autre part, le conseil communautaire décide de renouveler pour un an la convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie de Chasselay à la communauté de communes.

5/ Le conseil communautaire accepte deux avenants au marché d'aménagement de la ZA l'Albenc/ Chantesse :

-570€ HT pour le lot terrassement voirie dont sont titulaires les entreprises Chambard et Mandier

-5 340€ HT pour le lot réseaux humides dont est titulaire l'entreprise Mersch/Screg

6/ Le conseil communautaire décide la lancement du marché de travaux de la ZA Tréry Sud dont les travaux sont estimés à :

-lot 1 : voirie : 108 200 € HT

-lot 2 : réseaux humides : 81 830 € HT

-lot 3 : défense incendie : 44 590 € HT

-lot 4 : réseaux Télécom : 28 300 € HT

-travaux annexes : 5 500 €

soit une enveloppe estimée à 268 420 €

Le conseil communautaire décide aussi d'acquérir la dernière parcelle nécessaire pour cet aménagement (n°E2221 de 307 m²)

7/ Jean Claude Coux (titulaire) et Georges Pelletier (suppléant) sont désignés en tant que délégués au syndicat mixte pour l'élaboration du schéma directeur de la région grenobloise.

Jean Claude Coux est aussi désigné officiellement représentant de la CCV à la commission transport.

8/Afin d'équiper en ADSL la zone industrielle de Varacieux, différentes subventions sont demandées pour ce projet dont le montant global est de 36 882.50 € HT.

9/Dans le cadre de l'étude en cours du transfert de compétences petite enfance à la CCV, le conseil communautaire décide de solliciter l'Etat pour le montage du dossier avec notamment l'acquisition de la maison Berthod à la commune de Vinay.

10/ Une subvention du conseil général est sollicitée pour l'organisation du futur spectacle avec Serge Papagalli.

11/Eau et assainissement : le conseil communautaire décide l'acquisition de 1603 m² de terrain à 3 € le m² à Beaulieu dans le cadre du périmètre de protection de la source de la Vipère.

12/Projet d'installation d'une décharge sur le territoire des Chambarands : après avoir analysé le dossier, le conseil communautaire décide à l'unanimité de s'opposer à ce projet et d'en faire part à M. le Préfet.

13/ Le conseil communautaire approuve le compte administratif 2006 et vote le budget 2007 du service eau potable et assainissement.

Le dossier: les finances communales...

1/ BUDGET COMMUNAL

<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>			<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>		
011	Charges générales	86 825,30 €	013	Atténuation de charges	22 905,08 €
012	Charges de personnel	90 252,26 €	70	Produits des services	10 109,59 €
65	Autres charges de gestion courante	81 070,78 €	73	Impôts et taxes	158 804,21 €
66	Charges financières	14 102,38 €	74	Dotations et participations	167 920,87 €
			75	Autres produits de gestion courante	22 654,14 €
			76	Produits financiers	4,65 €
			77	Produits exceptionnels	56,96 €
			79	Transfert de charges	
CA 2005 : Recettes 382 455,50 € Dépenses 272 250,72 € Excédent 110 204,78 €					
TOTAL		272 250,72 €	TOTAL		382 455,50 €

<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>			<i>RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>		
1641	Emprunts	143 353,05 €	10222	Fonds de compensation de la TVA	93 783,45 €
202	POS +ZAPP	721,32 €	1022	TLE	131,00 €
205	Logiciels DASU + cadastre	435,05 €	1323	Subvention du Département	4 984,00 €
205	Licence Reynaud-Dulaurier	9 642,26 €	1641	Don et leg	150,00 €
21534	Réseaux d'électrification	9 480 ,80 €	208	Récupération licence	533,57 €
21568	Extincteurs	337,79 €	1068	Reste en affectation	100 000,00 €
21578	Lame à neige	5 166,72 €			
2183	Chaises + meubles	2 659,14 €	CA 2005 : Dépenses 185 731,25 € Recettes 199 582,02 € Excédent 13 850,77 €		
2184	Facture Janon	944,36 €			
2188	Champ de vue Cure	12 990,76 €			
TOTAL		185 731,25 €	TOTAL		199 582,02 €

2/ BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>			<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>		
011	Charges générales	16 074,93 €	70	Produits de gestion courante	42 729,13 €
012	Charges de personnel	2 488,80 €	77	Produits exceptionnels	8 011,03 €
66	Charges financières	209,38 €	CA 2005 : Recettes 50 740,16 € Dépenses 30 555,54 € Excédent 20 184,62 €		
68	Dotations aux amortissements et provisions	11 782,43 €			
TOTAL		30 555,54 €	TOTAL		50 740,16 €

<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>			<i>RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>		
13912	Amortissement des subventions	8 003,53 €	1022	FCTVA	4 129,81 €
1641	Emprunts	1 821,87 €	2815	Amortissement des immobilisations	11 782,43 €
			CA 2005 : Recettes 15 912,24 € Dépenses 9 825,40 € Excédent 6 086,84 €		
TOTAL		9 825,40 €	TOTAL		15 912,24 €

Page spéciale élections à Cognin les Gorges

Elections présidentielles 1er tour:

	Nombres	% Inscrits	% Nat
Inscrits	426	100,00	100,00
Abstentions	34	7,98	16,23
Votants	392	92,02	83,77

	Nombres	% votants	% Nat
Blancs ou nuls	3	0,77	1,44
Exprimés	389	99,23	98,56

	Voix	% exp Cognin	% exp Nationaux
M.Olivier BESANCENOT	6	1,54	4,08
Mme Marie-Georges BUFFET	4	1,03	1,93
M. Gérard SCHIVARDI	1	0,26	0,34
M. François BAYROU	81	20,82	18,57
M. José BOVE	3	0,77	1,32
Mme Dominique VOYNET	8	2,06	1,57
M. Philippe DE VILLIERS	7	1,80	2,23
Mme Ségolène ROYAL	111	28,48	25,87
M. Frédéric NIHOUS	12	3,08	1,15
M. Jean-Marie LE PEN	52	13,37	10,44
M.Arlette LAGUILIER	1	0,26	1,33
M.Nicolas SARKOZY	103	26,48	31,18

Elections présidentielles 2ème tour:

	Nombres	% Inscrits	% Nat
Inscrits	426	100,00	100,00
Abstentions	42	9,86	16,03
Votants	384	90,14	83,97

	Nombres	% votants	% Nat
Blancs ou nuls	16	4,17	4,20
Exprimés	368	95,83	95,80

	Voix	% exp Cognin	% exp Nationaux
Mme Ségolène ROYAL	185	49,73	53,06
M.Nicolas SARKOZY	183	50,27	46,94

Un double accessit aux électeurs de Cognin les Gorges:

- ils se sont toujours plus rendus aux urnes que la moyenne des citoyens français.
 - Le taux d'abstention de la commune a été le plus faible de tout le canton pour les trois premières élections, seulement devancé par Malleval et Chasselay pour le 2ème tour des législatives..
- Auto-félicitations citoyennes!!!

Elections législatives 1er tour:

	Nombres	% Inscrits	% exp 9ème Cir. Isère
Inscrits	430	100,00	100,00
Abstentions	138	32,09	38,57
Votants	292	67,91	61,43

	Nombres	% votants	% exp 9ème Cir. Isère
Blancs ou nuls	2	0,68	1,25
Exprimés	290	99,32	98,75

		Voix	% exp Cognin	% exp 9ème Cir. Isère
M.Fabien de SAN NICOLAS	UMP	91	31,38	37,03
M. Thibaut MICHOUX	LCR	2	0,69	1,98
Mme Ghislaine SECOND_GUILLERMET	PC	1	0,34	1,37
Mme Annie DELAPIERRE	FN	15	5,17	3,05
M. François PONCET	MPF	5	1,72	0,90
Mme Claude DETROYAT	LO	3	1,03	0,55
M.André VALLINI	PS	141	48,62	45,73
Mme Jacqueline JOANNON	MODEM	24	8,28	5,02
Mme Danièle FALCHIER	Les Verts	7	2,41	3,45
M.Roger PETIT	MNR	1	0,34	0,31
Mme Nathalie THOMASSIN	Divers	0	0,00	0,60

Elections législatives 2ème tour:

	Nombres	% Inscrits	% exp 9ème Cir. Isère
Inscrits	430	100,00	100,00
Abstentions	140	32,56	37,47
Votants	290	67,44	62,53

	Nombres	% votants	% exp 9ème Cir. Isère
Blancs ou nuls	3	1,03	1,23
Exprimés	287	98,97	98,77

	Voix	% exp Cognin	% exp 9ème Cir. Isère
M. Fabien DE SAN NICOLAS	105	36,59	40,27
M.André VALLINI	182	63,41	59,73



Photo officielle de
Nicolas SARKOZY,
5ème président de la 5ème
République
qui sera prochainement
affichée dans toutes les mairies

En parcourant les rues

Réfection du beffroi

Les cloches résonnent à nouveau dans notre village. La restauration du beffroi a nécessité la démolition de l'ancien qui datait de 1830. Celui-ci était à "bout de souffle" puisque les vibrations des cloches étaient directement transmises à la structure du clocher.



Le Conseil Général a accordé une subvention de 4200 € (30% du montant des travaux).

L'entreprise Bodet de Trémentimes (Maine et Loire) spécialisée dans ce type d'ouvrage a été retenue pour effectuer ce travail d'art et pour le remplacement du moteur de sonnerie heures avec un électro-tintement.



Matériel communal

Dans la nuit du 6 avril dernier, disparaissait à l'intérieur du garage communal, le camion chargé de tout le matériel ayant servi dans la journée.

Pour remplacer ce matériel, la commission communale, a fixé son choix sur un tracteur de type CASE C70 4RM et sur un véhicule un C15 Diesel.



Informatisation du cadastre:

La commune de Cognin les Gorges s'est équipée dans le cadre d'un marché passé sous mandat par la communauté de communes d'un logiciel de gestion du cadastre. Pour rappel, le cadastre recense, décrit et fixe les limites des propriétés foncières, et en donne une évaluation fiscale. Toutes ces données qui étaient avant visibles sur un support papier en Mairie, seront accessibles dorénavant par le biais de l'outil informatique. Ces fichiers informatiques comportent des données à caractère personnel (identité des propriétaires, motifs d'exonération fiscale, etc...), c'est pour cette raison qu'ils doivent être utilisés dans un cadre réglementé. Ces fichiers sont **annuellement** mis à jour des derniers **changements connus**, par le service du cadastre de St Marcellin (Centre des impôts foncier)

Pour quelles finalités ?

Ce cadastre -informatisé - peut notamment être consulté lors de l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol (permis de construire, de démolir, déclaration de travaux...), de l'exploitation des déclarations d'intention d'aliéner, de la constitution des dossiers d'acquisitions ou de ventes foncières, pour la gestion des permissions de voiries, de l'envoi aux propriétaires fonciers de courriers d'informations sur des opérations d'aménagement, ou encore pour répondre aux personnes ayant déposé une demande de renseignements concernant une parcelle ou un propriétaire déterminé (dans la limite des informations autorisées).

En parcourant les rues

Les contraintes de diffusion des informations cadastrales auprès du public

La documentation cadastrale comporte à la fois des informations cadastrales, par nature publiques, et des données recueillies à des fins purement fiscales (description des locaux, situation fiscale des personnes...). Ces dernières ne peuvent être communiquées qu'au contribuable concerné. Le maire peut délivrer ou faire délivrer par la personne qu'il délègue à cet effet, à toute personne qui en fait la demande, des informations cadastrales relatives à un bien déterminé, sous réserve que toute garantie soit prise pour empêcher une utilisation de ces informations à des fins commerciales, politiques ou électorales ou de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la réputation des personnes ou au respect de la vie privée.

La communication ne doit pas excéder les informations demandées. Le public ne peut directement accéder au logiciel de consultation par quelque moyen que ce soit. Seul le propriétaire foncier ou son mandataire peut accéder à l'ensemble des informations le concernant.

Les date et lieu de naissance du propriétaire, les mentions relatives aux motifs d'exonération des taxes foncières lorsque ces motifs donnent une information sur le mode de financement de la construction ou la situation personnelle du propriétaire (personne économiquement faible) ne peuvent pas être communiqués au public.

L'adresse du domicile du propriétaire ne peut être délivrée qu'en présence d'une motivation légitime.

Les informations ne sont délivrées qu'après signature d'un acte d'engagement recueillant l'identité du demandeur et l'informant sur les limites d'utilisation ainsi que sur les risques encourus. En cas de doute, la commune doit renvoyer le demandeur vers le centre des impôts fonciers.



Permis de construire ou déclaration de travaux

Principe

Ce sont des autorisations administratives qui constatent qu'un projet est conforme :

- ☞ aux règles d'urbanisme local (plan d'occupation des sols ou plan local d'urbanisme, plan de sauvegarde et de mise en valeur, règlement de lotissement approuvé, etc),

- ☞ aux règles d'urbanisme nationales,
- ☞ aux règles relatives à la sécurité, la salubrité, l'alignement, la protection des monuments historiques et des sites naturels...

Cas où le permis de construire est obligatoire

Le permis de construire est exigé, sur l'ensemble du territoire :

- pour tous les travaux de construction à usage d'habitation ou non, y compris les constructions ne comportant pas de fondations,
- pour les travaux portant sur des constructions existantes qui ont pour effet d'en changer la destination, d'en modifier l'aspect extérieur ou leur volume ou de créer des niveaux supplémentaires.

Exceptions

Ne sont soumis à aucune autorisation d'urbanisme des ouvrages de faible importance, notamment :

- les ouvrages dont la surface au sol est inférieure à 2 m² et d'une hauteur inférieure à 1,5 m,
- les murs d'une hauteur inférieure à 2 m (non assimilables à une clôture),
- les terrasses de moins de 0,60 m de haut,
- les installations temporaires de chantier,
- les statues, monuments et oeuvres d'art de moins de 12 m de haut et 40 m³.

Déclaration préalable

Sont exemptés du permis de construire mais soumis à déclaration préalable, certaines constructions ou travaux de faible importance, notamment :

- les travaux qui ne changent pas la destination d'une construction et ne créent pas de surface nouvelle,
- les piscines non couvertes, les châssis et serres jusqu'à 2000m² hauteur comprise entre 1,50 m et 4m,
- les travaux concernant les bâtiments inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Recours à un architecte

Des architectes conseillers ou consultants peuvent aider le propriétaire dans son projet et son implantation sur le terrain. Ils dépendent :

- soit des services de la commune ou de l'Etat,
- soit du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Recours non obligatoire à un architecte

Le propriétaire n'est pas tenu de recourir à un architecte :

- s'il est une personne physique souhaitant édifier ou modifier une construction à usage non agricole dont la surface de plancher hors oeuvre nette ne dépasse pas 170 m², ou une construction à usage agricole ne dépassant pas 800 m²,
- pour des aménagements intérieurs : vitrine commerciale ou travaux n'entraînant pas de modifications visibles de l'extérieur,
- s'il fait des travaux soumis à déclaration préalable.

Début des travaux

Si le propriétaire n'est pas en mesure de débiter les travaux dans le délai de validité de son permis, il peut en demander la prorogation. Mais il doit attendre impérativement l'avis du maire avant de commencer les travaux.

Au coeur du village...

Bibliothèque

Nous vous attendons pour vous conseiller et vous aider dans le choix des livres

Le mardi de 15h30 à 18h et le vendredi de 17h à 19h.

Pour cette année la **cotisation** est de

10€ pour les adultes

5€ pour les collégiens

Gratuite pour les scolaires

Nous vous proposons un grand choix de livres, qui s'est étoffé de plus de 60 livres adultes et 105 livres et BD enfants et jeunes.

Voici quelques exemples de titres pour les Adultes qui sont venus enrichir notre collection.

Romans

Les bois de Battandière Auteur : Françoise Bourdin
Depuis la mort de Martial Battandier, c'est sa femme Léa qui dirige l'exploitation forestière familiale. Elle se fait aider par Raphaël, ingénieur au ministère de l'Agriculture, mais elle n'est pas la bienvenue parmi les bûcherons et les débardeurs. Quant à Tristan, son second mari, il délaisse sa propre entreprise, se sent écrasé par l'image de Martial et sombre dans l'alcoolisme...

Les chemins de garance Auteur : Françoise Bourdon
Beaumont, dans le Vaucluse, en 1829. La famille Vidal cultive la garance introduite dans la région au XVIIIe siècle. Clara est l'unique héritière de l'immense propriété. Contre l'avis de ses beaux-parents, Clara, élevée selon les principes républicains, se consacre à la culture de la garance... Destin d'une femme qui illustre l'apogée de la garance puis le déclin de la production en 1868.

Au bonheur du matin Auteur : Marie-Paul Armand
Rosalinde n'a pas 6 ans quand les Allemands incendient Orchies en 1914. Elevée sans tendresse par son grand-père, elle devient "apiéceuse" comme toutes les filles pauvres. Elle se marie avec Désiré qui meurt quelques années plus tard. Elle va alors partir à la recherche d'Aimé dont elle avait croisé le regard le jour de son mariage et qu'elle n'a jamais oublié.

Le destin des Vanbergh t1 Auteur : Gilberte-Louise Niquet

Les enfants du beffroi t2 Auteur : Gilberte-Louise Niquet

Les maîtres brasseurs t3 Auteur : Gilberte-Louise Niquet

La saga mouvementée de la famille Vanbergh, des notables du Nord de la France au début du XXe siècle, sur fond de Grande Guerre et des premiers conflits sociaux.

Policiers

Pierre sacrée Auteur : Clive Cussler Delphine Rivet
Des Etats-Unis à l'Arabie Saoudite, en passant par Londres, l'Ecosse, Israël et le Groenland, pour sauver des millions de vies et empêcher la destruction de deux villes symboles, Cabrillo et ses hommes, les agents secrets de la Corporation, affrontent le spectre du terrorisme sous toutes ses formes, des plus terrifiantes aux plus inattendues.

Biographie

Trouver le chemin Auteur : Véronique Jannot / Colette Jannot
V. Jannot se livre dans ce récit jalonné d'anecdotes et fait partager sa rencontre avec le bouddhisme qui l'a aidée à guérir d'une grave maladie, à porter un regard différent sur son

existence et à s'engager en faveur du Tibet libre. Elle donne également la parole à des femmes d'exception, issues du peuple tibétain ainsi qu'à Sogyal Rinpoché, son guide spirituel.

Déshonorée Auteur : Mukhtar Mai / Marie-Thérèse Cuny
Au Pakistan, parce qu'un jeune homme de 12 ans a fréquenté une fille d'un autre clan, quatre hommes ont violé sa soeur pour venger l'honneur de leur tribu. Mukhtar Mai, qui n'est autre que cette jeune soeur, témoigne.

Le voile déchiré Auteur : Carmen Bin Ladin
La belle-soeur d'Oussama Ben Laden, qui a vécu dans l'entourage direct du terroriste et a ainsi été témoin de l'ascension de la Ben Laden Organization témoigne aujourd'hui. Après avoir attendu en vain une modernisation du pays et assisté au contraire à sa fanatisation progressive, elle décide de quitter l'Arabie Saoudite avec ses filles

BD adultes

India Dreams no1 Les chemins de brume Auteurs : Maryse Charles - Jean-François Charles

India Dreams no2 Quand revient la mousson Auteurs : Jean-François Charles - Maryse Charles

India Dreams no3 A l'ombre des bougainvillées Auteurs : Jean-François Charles - Maryse Charles

India Dreams no4 Il n'y a rien a darjeeling Auteurs : Jean-François Charles - Maryse Charles

Une quadrilogie situant dans l'Inde éternelle une grande histoire d'amour. Décembre 1944.

Qui relate le destin mouvementé d'une femme amoureuse, dans l'Inde coloniale : en mai 1945,

Evocation d'une lignée de trois femmes amoureuses (mère, fille, petite-fille) au cours du 20e siècle

Le photographe tome 1, tome 2, tome 3

Auteurs : Emmanuel Guibert - Didier Lefèvre - Frédéric Lemerrier

En juillet 1986, Didier Lefèvre réalise sa première mission photographique en accompagnant une équipe de Médecins Sans Frontières en Afghanistan, en plein coeur de la guerre entre Soviétiques et Moudjahidin. En insérant des photographies complétées par ses dessins, E. Guibert raconte cette mission au croisement des destins personnels et de la géopolitique. Prix des libraires de BD 2004.

Infos Utiles

Le Bibliobus passera le mardi 3 juillet.

Pour un meilleur fonctionnement et permettre une plus grande circulation des livres nous vous demandons de **respecter les 3 semaines de prêts**. Merci à tous les lecteurs qui ont des livres en retard depuis plusieurs mois de bien vouloir nous les rapporter.

Nous avons un grand besoin de bénévoles pour nous aider dans notre tâche.

Merci aux volontaires disponibles pour venir renforcer notre équipe.

Le nouveau site Web www.sud-gresivaudan.org est en ligne depuis janvier 2007.

Sur ce site vous pouvez trouver votre bibliothèque ainsi que beaucoup d'autres informations.

Dans un avenir proche la liste des livres en prêt pourra être consultée sur ce site.

Au coeur du village...

Saveurs vietnamiennes à Cognin

Le 5 mai dernier, la salle des fêtes de Cognin a retrouvé les saveurs des plats du Vietnam. Celles des années 80 où Cognin accueillait au centre d'hébergement des dizaines de réfugiés indochinois. Prévoyant, Albert, le maire, avait pensé à photocopier les articles du Dauphiné rappelant ces temps à la fois difficiles et joyeux dans le souvenir des habitants de Cognin.

Le 5 mai dernier, on ne célébrait pas la fête du Têt. La section yoga du Foyer rural avait simplement organisé un grand banquet avec des amis de la communauté vietnamienne grenobloise pour financer l'orphelinat de Long Xuyen dans le delta du Mékong.



Une partie du repas avait été préparé à Grenoble et une autre durant l'après-midi dans la cuisine de la salle des fêtes. Car ils étaient une quinzaine, amoureux des saveurs asiatiques, à être venus s'initier à la confection - pour le moins subtile - du rouleau de printemps. Il ne le fallait pas trop mou, ce fameux rouleau, mais pas trop dur non plus. Lich et ses amis avaient l'œil ! Dehors, on préparait les beignets de crevette frits. Sous une pluie de mousson, les celsius en moins ! Heureusement, Lich avait prévu une belle bâche verte pour protéger la table à friture.



Le soir venu, on s'est retrouvé peu à peu 150 à déguster cocktail vietnamien, beignets de crevettes frits, salade vietnamienne, rouleaux de printemps au nuoc mam, riz cantonais et nougatine...



L'occasion pour les familles adoptantes de se retrouver avec les enfants qui grandissent, pour les amis de faire connaissance avec les « amis de mes amis ». Bref un moment simple de partage, qui avec les fonds recueillis, aidera les enfants de l'orphelinat à se mettre à l'ordinateur !

Club des Gorges du Nan:

Comme annoncé dans le numéro précédent, le 3 mars nous avons été reçus au Perron pour une après-midi jeux, goûter et remise de lots aux gagnants des jeux: très agréable après-midi détente.

La seconde annonce du 6 mars à savoir le spectacle au Summun de Grenoble n'a pu se réaliser à cause d'une trop faible participation d'intéressés.

En revanche, notre loto du 21 mars a remporté un vif succès. Cette fois encore beaucoup de personnes extérieures à Cognin ont permis cette réussite.

Notre repas annuel s'est réalisé ce 23 mai au restaurant "La Tivollière" à Saint Marcellin. Un cadre plaisant et de jolies tables nous attendaient. Menu plus raffiné qu'à l'accoutumé et plus léger!

Le 11 avril, nous avons fait notre assemblée générale: pas de changement dans la constitution du bureau. Trois nouveaux adhérents de Tullins nous ont rejoint et nous les avons accueillis chaleureusement.

Monsieur Louis Eymard, responsable de secteur, est venu nous faire un exposé sur la réunion à laquelle nous n'avions pu assister, il nous a encouragé à soutenir les personnes en difficulté et à les faire participer à nos réunions.

Amélie Lemonsu et Fabien Triboullier invitent toutes les personnes du Club à participer à la cérémonie de leur mariage ainsi qu'au vin d'honneur ce 30 juin à 15h30.

Rendez-vous au 15 août à la terrasse Reynaud-Dulaurier et bonnes vacances à tous.

Au coeur du village...

Hommage à Fred



Le 1er mai 1923 naissait à Cognin-les-Gorges Alfred Borel. Après de brillantes études à l'école communale, puis en secondaire au collège Chassigneux à Vinay, ce fut l'adolescence passée dans les années noires de la guerre, cette guerre qui l'avait tant marquée, en particulier les événements du 29 janvier 1944.

Puis arriva la vie civile, après un petit intermède aux Ponts et Chaussées comme dessinateur très vite, il laissa tomber la règle pour se consacrer à la ferme familiale et surtout trouver sa voie dans le commerce des bestiaux.

Conjointement à cela, il mena une vie publique extrêmement riche. Élu en avril 1953 il le sera sans discontinuité jusqu'à mars 1983, occupant le poste d'adjoint dès son élection jusqu'en 1973, avec un intérim de maire au décès de Marcel Dolin.

A sa retraite d'élu il avait intégré l'association des anciens Maires et Adjoints de l'Isère dont il était un fidèle.

Doté d'un esprit très vif et d'un sens des affaires hors du commun Fred, comme on le dénommait affectueusement, était connu dans la région entière.

Homme de gauche, qui ne l'a pas vu lors des campagnes électorales taquiner les candidats et défendre ses idées et allant pour finir boire un verre de rouge chez la Constance puis chez Gaston ?

Qui ne l'a pas vu occuper les Trois Rois les jours de marché à Vinay, les foires à Saint-Marcellin, sans oublier la Beaucroissant ?

Qui ne l'a pas vu sillonner les routes du Vercors avec sa bétailière, allant même jusqu'à décharger une noce devant l'abbaye de Saint-Antoine ?

Puis plus tard lorsqu'il eut atteint l'âge de la retraite et s'était recyclé dans le commerce de chèvres qui ne l'a pas vu bourlinguer avec sa 504 et dernièrement avec sa fourgonnette jaune estampillée Poste ?

Qui ne l'a pas vu aussi sur la 532 vendre ses noix ou sur la place publique son huile tout en jardinant ?

Fred était une figure à Cognin, il va terriblement nous manquer. Le dénominatif qui colle le mieux au personnage nous vient de Louis Brenguier, chroniqueur « aux Potins du Tréry » d'antan, qui avait titré, avec humour, un de ses

exploits dont seul il avait le secret, par un « Fred maquignon diabolique de son état ».

A sa femme Reine, à Claude et Jean ses enfants, à sa belle fille et à ses petits enfants dont il était si fier, nous tenons à témoigner notre plus grande sympathie et leur présenter nos plus sincères condoléances.

Fred, toi qui nous a quitté après un dernier 29 janvier, commémoration à laquelle tu tenais tant, soit en paix, ton nom sera toujours associé au Cognin que tu aimais tant.

Adieu l'Ami René

Le 18 avril dernier la salle des fêtes de Cras était bien petite pour accueillir tous les amis de René Mermet-Gerlat. Les Crallins, tous les élus des Cantons du Sud Grésivaudan, tous ses amis de l'USV étaient réunis pour lui rendre un dernier hommage.

Dans une atmosphère de recueillement, Nicole Di Maria, sa première adjointe, retraça le parcours de René, cet homme de coeur et de talent, cet ami réfléchi au rire communicatif, ce maire de terrain qui ne cessait d'oeuvrer pour sa commune et ses habitants et qui avait toujours un projet dans la tête.

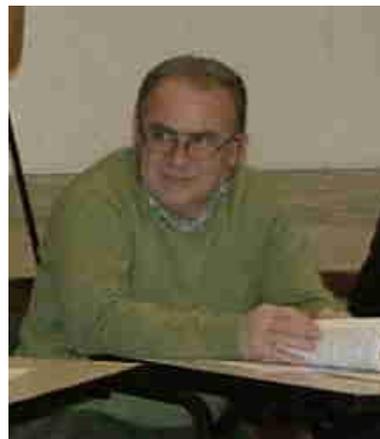
Jean-Claude Coux retraça l'amour de René pour la cause publique et ses analyses toujours pertinentes sur les questions budgétaires et scolaires qui le passionnaient. Il finit son allocution par une jolie métaphore sur l'ami de tous les combats avec l'USV : « lui le centre qui perforait toutes les défenses, comble de l'ironie avait manqué sa dernière feinte de passe ».

Après la représentante du syndicat du personnel, André Vallini très ému, a terminé ce poignant hommage en mettant en exergue l'accomplissement de cette charge communale que René a toujours su mener en étant attentif à la qualité de vie des Crallins avec beaucoup d'expérience et de passion en leur apportant des équipements comme l'école, inaugurée il y a deux ans, tout en préservant le caractère traditionnel et rural de son village natal.

Pour nous René était un ami sûr, sa disparition brutale nous a laissé sans voix. Il nous avait aiguillé, avec Annie son épouse, pour la constitution des contrats de location et des règlements de la Salle Polyvalente. Outre l'ami que j'avais côtoyé au collège et sur les terrains de sport, c'était quelqu'un sur qui l'on pouvait compter.

Tout le Conseil Municipal se joint à moi pour assurer Annie, son fils et ses deux filles de toute notre affection et dire à Nicole Di Maria que Cognin saura renvoyer la balle à Cras si le besoin s'en fait sentir.

Albert GLENAT, Maire



Au coeur du village...

Cet été à Cognin les Gorges

Centre de Loisirs

du 4 au 13 Juillet

pour les CE2/CM1/CM2

du 20 au 31 août

pour les PS aux CM2

Renseignements au 04 76 36 74 76

Responsable: Hasna Khaled

Fin d'année à l'école: « Ce n'est qu'un au-revoir... »

*Véronique Selme, enseignante à l'école de Cognin les Gorges nous quitte après 8 années de « bon et loyaux services » pour rejoindre son Valbonnais natal. Monsieur le Maire et monsieur le Directeur de l'école invitent les élèves de l'école Primaire de Cognin les Gorges, tous ses anciens élèves, les parents d'élèves à prendre le verre de l'amitié **Vendredi 29 Juin 2007 à 17h00** et fêter ce départ en toute simplicité et convivialité.*

Guide de bon voisinage

Chaque année, avec les beaux jours qui reviennent, réapparaissent aussi les plaintes pour troubles de voisinage.

***Les bruits et nuisances concernant les travaux de bricolage, de jardinage, de loisirs sont règlementés et limités**

-du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

-le samedi

de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

-le dimanches et fêtes

de 10h00 à 12h00

***les arbustes de haie doivent être taillés, ne pas gêner la vue ni la circulation.**

***les feux pour brûler les déchets verts, plastiques et autres doivent être évités: la déchetterie prend en charge tous ces rebuts.**

***les zones de stationnement doivent être respectées. Il y a pourtant de la place dans notre village. Il suffit de faire quelques dizaines de mètres de plus.**

Cela peut paraître puéril de répéter ces consignes chaque année. Mais il faut croire que le simple bon sens ne suffit pas. Pourtant, vivre ensemble implique au minimum ces quelques règles.

Fête du village

vendredi 3/08 :

Concert : HOLOPHONICS et ROOT'S SECOURS

samedi 4/08 :

concours de pétanque puis bal des jeunes

dimanche 5/08 :

concours de pétanque en triplettes mixtes, repas ravioles puis feu d'artifice

Durant les 3 jours, fête foraine, parapente et diverses manifestations

ETAT CIVIL



Elle a vu le jour :

Lola MOULIN le 24 février 2007
à l'impasse de la Chatonnière



Ils se sont unis :

Amélie LEMONSU et Fabien TRIBOULLER
le 31 Mars 2007

Emilie ROBERT et Florian REBECCHI
le 7 Avril 2007

PROCHAINS DONNS DU SANG

lundi 30/07/2007

Rovon

BLOC-NOTES

Mairie

Mardi de 09h à 12h et de 14h à 19h

Vendredi de 09h à 12h et de 14h à 19h

Elle sera fermée du 13/08 au vendredi 24/08/2007 inclus

Poste

Semaine de 08h45 à 11h et de 14h à 15h30

Samedi de 09h00 à 11h

Elle sera fermée du 16/07 au samedi 4/08/2007 inclus

Déchetterie

Mardi à Vendredi de 14h à 18h

Vinay

Samedi de 10h à 18h

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales

Mairie de Cognin-les-Gorges

Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32

Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Directeur de Publication

Albert GLÉNAT

Rédacteur en Chef

Patrice FERROUILLAT

Illustration

Claire BOUTET

Service Communication

Delphine MICHEL

Comité de Rédaction

Louissette Robert, Sophie Borel, Marie-Pierre Veyret, Nicole Couder, Bernard Bayle et Sébastien Girard

Ont participé à ce numéro

Les associations de Cognin., Chantal Donneger, Sylvie Azélar

*Ne pas jeter sur la voie publique
Tirage à 250 exemplaires.*